

Conseil municipal 2024/01 du 2 février 2024

Compte-rendu

Présents : Mesdames SABOT Hélène, BERNE Lætitia, LHOMME Peggy et Messieurs ROYET Philippe, MOUNIER Christian, MARTEL Pascal, SAVY Bruno, GIRAUDET Olivier

Absent excusé : EXBRAYAT Stéphane

Absent : BERNE Frédéric

Procurations : Stéphane EXBRAYAT a donné pouvoir à Philippe ROYET

Bruno SAVY est nommé secrétaire de séance

1- Approbation PV du Conseil Municipal du 8 décembre 2023

Le PV est adopté à l'unanimité (9 voix pour) et sera affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie dans les délais légaux.

2- Approbation du choix du Bureau d'Etude pour l'étude de faisabilité du projet bâtiment « Régis Faure »

Le Groupe de Travail Patrimoine réunit le 15 décembre a retenu la proposition du cabinet Mesure & Architecture de Pélussin pour un montant de 2 736 € TTC.

Il ne sera pas sollicité de subventions sur cette étude.

Le Conseil (8 voix pour et une abstention), approuve ce choix du groupe de travail et autorise M. le Maire à mandater la dépense afférente.

3- Taxes foncières bâti : proposition d'exonération des constructions neuves et rénovées :

Compte tenu d'un changement dans les règles fiscales, un délai courant jusqu'au 29 février est ouvert pour délibérer sur l'exonération à compter de 2024 pour une durée de 5 ans d'une part comprise entre 50 % et 100 % sur la partie communale de la taxe foncière sur le bâti pour les constructions neuves répondant à des critères énergétiques ainsi qu'aux constructions répondant à ces critères suite à une rénovation lourde (au minimum 15 000 € si la dépense est étalée sur 3 ans ou 10 000 € si la dépense est sur une seule année).

Cette mesure remplace ou conforte le crédit d'impôt accordé par l'Etat, mais, n'étant pas compensée, elle sera à la charge de la Commune.

Bruno SAVY fait remarquer qu'en réhabilitation de logements anciens, il faudra être attentifs aux critères énergétiques retenus. Il conviendra d'être prudent sur la communication.

Il est proposé d'exonérer les constructions répondant aux conditions prévues par la loi et à la demande des propriétaires de 50 % de la part communale de la taxe foncière sur le bâti.

Adoption à l'unanimité.

4- Taxes foncières non bâti : proposition d'exonération au bénéfice des jeunes agriculteurs :

En complément de la prise en charge par l'État de 50 % de la part communale de TFNB pendant 5 ans pour les jeunes agriculteurs (installé avec les aides), il est proposé d'instaurer un dégrèvement de la part restante pour une durée de 5 ans aussi.

Adoption à l'unanimité

5- Convention Association des Racines à la Cime

Il est proposé de signer une Convention avec l'Association des Racines à la Cime pour :

- Le suivi du verger (la mairie à la charge de l'entretien du couvert et des cuves à eau)
- La mise à disposition gratuite de la partie ouest de la parcelle du Verger
- La réalisation d'une animation "greffe" (samedi 13 avril) pour un coût de 250 €

Durée 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Il reste un détail à régler (la question des responsabilités lors des animations (article 6)

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention

6 - Questions diverses :

61 – Location terrain de boules :

M. Gille souhaite pouvoir utiliser le terrain de boule pour renouveler le vide grenier mais aussi pour organiser 1 à 3 « guinguettes » (repas, musique, danse) cet été. Il aimerait aussi avoir un espace marché pour pouvoir s'installer, ponctuellement, selon la fréquentation.

D'autres associations dont des habitants sont membres souhaitent organiser des animations sur la Commune, il nous faut leur ouvrir la porte pour faire vivre autant que possible le village.

La révision de la convention de location du terrain de boules est assez urgente à traiter pour prendre en compte ces demandes qui peuvent étoffer le programme d'animation et justifient les investissements prévus.

Sur le principe, le Conseil donne son accord. Mais il faudrait vérifier ce qui se pratique sur d'autres Communes (Colombier,...) et établir des priorités en cas d'animations sur le même créneau.

Le Groupe de Travail animation prend en charge la révision de la convention.

62 – ZAN, Epures et projet de territoire

A priori, l'absence de document d'urbanisme (il reste un créneau pour boucler une carte communale avant le 26 août 2026, mais c'est cher et sans garantie d'y arriver dans les délais) prive la commune de la possibilité d'artificialiser toute surface (nous avons un droit de 600 m² sur la période 2021-2030 au lieu de 10 000 m² avec une carte ou un PLU, et ce doit être à

peu près consommé (maison Eric Malaure) , même s'il n'est pas sûr que les outils soient en place pour que quelqu'un mette un veto sur une éventuelle demande de PC.

Néanmoins, cette contrainte forte et la poussée de la demande « Fraicheur » avec un risque de développement de l'habitat secondaire vont conditionner le développement futur de la Commune.

Pour garder un minimum de contrôle et tracer une direction, le Maire a proposé en réunion municipalité et pilotes de réfléchir et d'écrire un projet de territoire à moyen terme. De nombreux éléments sont encore à définir, les contraintes sont fortes mais l'idée est avant tout de donner un espace de réflexion collective aux habitants et aux élus pour se projeter à 10 ou 15 ans.

Bruno SAVY a accepté de piloter la réflexion. Un groupe travail est constitué : Hélène SABOT, Peggy LHOMME, Laetitia BERNE, Christian MOUNIER, Olivier GIRAUDET (la question sera posée à Stéphane EXBRAYAT et Frédéric BERNE). Ce groupe pourra être élargi en extra-municipal. **Première réunion fixée au 29 février à 17h15.**

63 – PNR Pilat – Révision de la Charte

Le jeudi 11 avril, exercice de lecture / validation de la Version 1 de la charte.

64 – PNR Pilat : Cotisation

Bien que brièvement approché en bilan d'orientation budgétaire, il va être proposé un doublement de la contribution des communes qui passera de 0,30 €/hab à 0,60 €/hab dans l'objectif de maintenir un certain dynamisme des recettes et surtout un bloc communal (y compris Villes porte) à 20 % des recettes. Les communes du Parc apporte 1,1 % du budget statutaire (1,8 M€), le budget global avec la partie programmes atteint 3,3 M€.

L'adhésion de nouvelles Communes au PNR ne change pas significativement la donne.

65 – SIEL

Une ampoule éclairage public à faire changer Rue des Dames.

66 – SICTOM

Pascal MARTEL constitue la demande d'autorisation pour l'installation des nouveaux containers à la Batterie ; les 2 autres implantations prévues (le bourg et les Réalles) ne posant pas de problèmes particuliers. Suite à l'avis de la Commission Départementale, nous pourrons lancer la demande de devis pour les travaux d'implantation (pris en charge par le SICTOM dans la limite d'un plafond).

Dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant l'exclusion des déchets organiques des sacs d'ordure ménagère, la question a été posée de la nécessité d'un composteur à la Batterie. Serait-il vraiment utilisé ? La question s'était posée au Bourg et, suite à la consultation des habitants, cela n'avait pas semblé nécessaire. Des solutions individuelles existent et des formations sont assurées.

67 – Communauté de Communes

Budget compliqué (déficit \pm 300 K€), sans perspective d'amélioration tant que le parc éolien ne tourne pas, plus de terrain disponible en ZA, un personnel à renforcer, ... Il y a certainement des choix à faire mais on sent bien que la priorité n'est pas de jouer les économies et/ou la solidarité.

Le dossier Centrale Villageoise Photovoltaïque avance mais il faut veiller à ce que ça ne tourne pas à l'opération patrimoniale.

La com com souffle ses 20 ans, une opération grand public était envisagée mais ce n'est pas sûr qu'elle survive.

68 – Assainissement et Eau Potable

Dernière analyse ok. Le Maire a échangé avec Régis FANGET (Maire de Thélis la Combe) sur le schéma directeur, le Groupe de Travail va pouvoir travailler le sujet pour un dépôt de demande de subvention avant le 30 juin.

7 – Calendrier :

Rencontre association les Fous gèrent : Vendredi 9 février à 17h30

GT chemin : Vendredi 16 février 17h30

GT finances : Lundi 26 février 18h

GT Projet de territoire : Jeudi 29 février 17h15

Réunion municipalité : Lundi 19 février 2024 18 h

Réunion des élus et CM : Mercredi 13 mars 2024 à 18 h00 (budget), et (?) vendredi 12 avril 18 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.

Le Maire de Graix,
Philippe ROYET

Le secrétaire de séance,
Bruno SAVY